

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 16 mai 2024

Membres présents : M. Paul BRÉANT - Mme Ophélie FRAN CART -
Mme Victoire LASBORDES - Mme Marion LEVRAUD - M. Franck MONNIER (Doyen) -
Mme Wafa NABIL - M. Antoine THOMAS (étudiant) - M. Aymeric VÉZINAT (étudiant)

Membres avec procuration :

M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) donne procuration à
M. Robin MURACCIOLE
Mme Muriel CHAGNY donne procuration à Mme Victoire LASBORDES
Mme Mélissa CHAREF-TANI (étudiante) donne procuration à M. Aymeric VÉZINAT
Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE donne procuration à Mme Victoire LASBORDES
Mme Lise CORNILLEAU donne procuration à Mme Wafa NABIL
M. Hakim HADJ-AÏSSA donne procuration à Mme Marion LEVRAUD
M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à M. Paul BRÉANT
M. Patrick JACOB donne procuration à M. Franck MONNIER
Mme Camille MARION donne procuration à Mme Marion LEVRAUD
Mme Nathalie MASSIAS (membre extérieur) donne procuration à M. Bernard EVEN
M. Raphaël MAYET (membre extérieur) donne procuration à M. Pascal FOURNIER
Mme Sophie PETITRENAUD donne procuration à M. Franck MONNIER
M. Olivier PLUEN donne procuration à Mme Ophélie FRAN CART
Mme Jade RODRIGUES (étudiante) donne procuration à M. Antoine THOMAS

Membres excusés : M. Christophe HUE (membre extérieur) - M. Foucauld-Marie PAIN
(étudiant)

Membres invités : Mme Carole MARINHEIRO - Mme Julie TRAULLÉ -
Mme Sarah VENEAU

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI - Mme Claire BOUGLÉ -
Mme Sandrine CLAVEL - M. Jacques de MAILLARD - Mme Bénédicte LAUMOND
M. Raphaël MATTA-DUVIGNAU - Mme Véronique MOREAU - M. Jean-Luc PENOT -
Mme Alexandra SERINET - M. Laurent WILLEMEZ - Mme Nathalie WOLFF

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 10 heures 10.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le Doyen fait un point sur les différentes
procurations.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 7 mars 2024

Vote : à l'unanimité

VOLET STATUTAIRE

2- Vote sur la nomination de Madame Julie TRAULLÉ en tant que vice-doyen aux enseignements et à la formation

Monsieur le Doyen annonce aux membres du Conseil qu'il souhaite proposer la nomination de Madame Julie TRAULLÉ, professeur en droit privé, aux fonctions de vice-doyen aux enseignements et à la formation.

Madame Julie TRAULLÉ se présente et informe qu'elle a été recrutée à la Faculté en début d'année universitaire après avoir exercé dans les universités de Paris 1 et de Tours. Elle enseigne en L1, L2, L3 et en master 2 et se dit à l'écoute des enseignants-chercheurs, des personnels administratifs et des étudiants.

Vote à bulletins secrets : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

3- Vote sur le calendrier étudiant licence et master 1 - année universitaire 2024-2025

Monsieur le Doyen annonce qu'à l'issue du Bureau de Faculté de la semaine dernière, deux versions de calendrier (l'une proposée par la Faculté, l'autre par les étudiants élus) ont été déposées dans l'espace collaboratif, lesquelles ont permis de faire émerger un compromis présenté par Madame Julie TRAULLÉ, vice-doyen aux enseignements et à la formation, exposé comme suit :

- Rentrée universitaire : deuxième semaine de septembre (après l'examen du CRFPA organisé du mardi 3 au vendredi 6 septembre).
- Délibérations : avant la mi-juillet.
- Il a été décidé de conserver des jours de révisions avant chaque session d'examens ce qui implique qu'il n'y ait ni cours magistraux ni TD pendant ces semaines au premier et second semestre.
- A partir de mars, les semaines d'examens sont inévitablement de 2 semaines ½/3 semaines liées à des contraintes essentiellement administratives et les semaines de cours sont nécessairement de 11 semaines.

Or sur la proposition faite par les étudiants, le cours magistral 2 est en réalité le cours magistral 1 impliquant un décalage des cours sur le second semestre et des révisions non pas la semaine du 31 mars mais la suivante induisant ainsi une fin d'examens début mai. Ce calendrier est compliqué à tenir eu égard aux délais incompressibles de corrections (parfois double-correction) et des reports de notes par l'administration.

Proposition de la Faculté : conservation d'une semaine de révisions de 3 jours au lieu de 5 au premier semestre afin de permettre la reprise des cours magistraux au plus tôt en janvier et une reprise plus tardive des TD ; le tout pour une fin des examens le 30 avril, un rendu des notes par les enseignants le 5 mai et une semaine de révisions de 5 jours conservée au second semestre. Les 6 et 7 janvier seront

principalement consacrés aux épreuves orales en master afin que les cours magistraux dont les effectifs sont très importants débutent dès le 6 janvier.

Madame Sarah VENEAU interroge sur la possibilité de réduire la semaine de révisions d'avril à 3 jours à l'identique du premier semestre soit une fin des examens le 19 avril et permettre ainsi aux enseignants d'avoir un laps de temps de deux semaines pour les corrections. Elle ajoute que certains enseignants envisagent le contrôle continu intégral d'où un allègement de la période des examens début janvier.

Les étudiants élus acceptent la réduction à 3 jours de la période de révisions du second semestre soit du 31 mars au 2 avril 2025 et une période d'examens du 3 avril au 19 avril.

Monsieur le Doyen remercie les étudiants et le service scolarité pour ce compromis. La version modifiée du calendrier sera transmise au secrétariat de CFVU à l'issue de la séance plénière pour approbation de la prochaine CFVU.

Vote de la version amendée du calendrier : à l'unanimité

S'agissant des MC2C, plutôt que de reprendre un à un les différents tableaux, Monsieur le Doyen propose une présentation générale des MC2C.

- *Licence 1* : le groupe de travail licence a constaté le nombre conséquent d'examens dans notre Faculté. Nos étudiants ont plus d'examens que les autres étudiants de la sphère Saclay. En effet, notre licence est très riche, très favorable à l'étude du droit, très ouverte sur les humanités, sur la science politique et sur l'histoire du droit. A titre expérimental, il a été décidé d'évaluer une matière fondamentale (droit constitutionnel) au premier semestre et au deuxième semestre (histoire du droit) de la L1 en contrôle continu intégral. Cela allège les étudiants d'un examen par semestre. Les étudiants conservant une deuxième chance pleine et entière en cas d'échec au contrôle continu.

- 4- Vote sur les MC2C de la licence 1 Droit parcours Droit - année universitaire 2024-2025**
- 5- Vote sur les MC2C de la licence 1 Droit parcours Droit remédiation – année universitaire 2024-2025**
- 6- Vote sur les MC2C de la licence 1 Droit Accès santé - année universitaire 2024-2025**
- 7- Vote sur les MC2C de licence 1 Droit parcours Droit international – année universitaire 2024-2025**
- 8- Vote sur les MC2C de la licence 1 Double licence Droit-LLCER (Anglais) – année universitaire 2024-2025**
- 9- Vote sur les MC2C de la licence 1 Science politique - année universitaire 2024-2025**
- 10- Vote sur les MC2C de la licence 1 Science politique Accès santé – année universitaire 2024-2025**

Vote sur toutes les MC2C de la licence 1 : à l'unanimité

- *Licence 2* : deux modifications portant sur deux matières :

- Option histoire de l'Europe : proposition d'évaluation en contrôle continu (mi et fin de semestre) au lieu d'un examen terminal de fin de semestre ;
- Droit public financier : cette année, Madame Aude ZARADNY a fait intervenir les étudiants en amphithéâtre sur un sujet d'actualité. Cette expérience a rencontré un vif succès. L'enseignante a donc proposé d'aménager une part de contrôle continu pour sa matière, 25 % de la note finale seront réservés à une intervention en contrôle continu, 75 % de la note finale attribués au contrôle terminal.

- 11- **Vote sur les MC2C de la licence 2 Droit parcours Droit – année universitaire 2024-2025**
- 12- **Vote sur les MC2C de la licence 2 Droit Accès santé – année universitaire 2024-2025**
- 13- **Vote sur les MC2C de la licence 2 Droit parcours Droit international – année universitaire 2024-2025**
- 14- **Vote sur les MC2C de la licence 2 Double-licence Droit-LLCER (Anglais) – année universitaire 2024-2025**
- 15- **Vote sur les MC2C de la licence 2 Science politique – année universitaire 2024-2025**
- 16- **Vote sur les MC2C de la licence 2 Science politique Accès santé – année universitaire 2024-2025**

Vote sur toutes les MC2C de la licence 2 : à l'unanimité

- *Licence 3* : pas de modification formelle au niveau des cours mais une précision importante pour les étudiants : dans les maquettes de droit parcours privé et parcours droit public, un module professionnalisant est organisé. Dans le parcours droit privé, le module « greffier-magistrat » intéresse deux publics d'étudiants assez différents mais autour d'un projet pédagogique extrêmement intéressant qui consiste en la rédaction d'une revue d'actualité juridique générale autour du droit, des métiers du droit avec des rencontres de professionnels du droit. Les étudiants sont encadrés par un journaliste avec *in fine* une évaluation par groupe. Ce module intéresse tout particulièrement aux les étudiants qui ont une appétence pour la magistrature, ou qui ne voudraient pas poursuivre en master et qui, au terme de la L3, voudraient passer le concours de greffe. Jusqu'à présent, une vingtaine d'étudiants était concernée par ce module ; désormais la sélection se fera sur dossier et dans la limite des places disponibles. Cela vaut aussi pour le deuxième module professionnalisant, le module légistique dans le parcours droit public.

S'agissant des étudiants de science politique et des étudiants de droit qui vont candidater à une double diplomation en droit/science politique, les inscriptions ne se font plus au fil de l'eau au moment des inscriptions administratives. Une procédure a été mise en place : elle est indiquée, en toute transparence, dans les modalités spécifiques pour la parfaite information des étudiants.

Monsieur Aymeric VÉZINAT (étudiant) interroge sur l'ouverture du module « agent de probation » indiqué dans les maquettes.

Monsieur le Doyen répond que nous ne sommes pas en mesure de l'ouvrir pour l'instant mais que nous le maintenons dans la maquette afin de ne pas perdre les heures et d'être prêts au moment opportun.

- 17- Vote sur les MC2C de la licence 3 Droit parcours Droit privé – année universitaire 2024-2025**
- 18- Vote sur les MC2C de la licence 3 Droit parcours Droit public – année universitaire 2024-2025**
- 19- Vote sur les MC2C de la licence 3 Droit parcours Droit privé Accès santé – année universitaire 2024-2025**
- 20- Vote sur les MC2C de la licence 3 Droit parcours Droit public Accès santé – année universitaire 2024-2025**
- 21- Vote sur les MC2C de la licence 3 Droit parcours Droit international – année universitaire 2024-2025**
- 22- Vote sur les MC2C de la licence 3 Double licence-Droit-LLCER (Anglais) – année universitaire 2024-2025**
- 23- Vote sur les MC2C de la licence 3 Science politique – année universitaire 2024-2025**
- 24- Vote sur les MC2C de la licence 3 Science politique Accès santé – année universitaire 204-2025**

Vote sur toutes les MC2C de la licence 3 : à l'unanimité

25- Information sur les conditions et modalités de l'enseignement en hybride et/ou distanciel à la Faculté de droit et science politique

Monsieur le Doyen rappelle que la communauté universitaire s'est largement prononcée en faveur de cours en licence et en master 1 en présentiel. Le distanciel ne peut être motivé que pour des raisons personnelles (santé) ou par un conflit d'emploi du temps. Il attire l'attention sur le fait certains enseignants de master 1 souhaitent concentrer leurs cours en début de semestre. Cette pratique ne fait pas l'unanimité.

A la question de Madame Marion LEVRAUD relative à l'existence d'un quota de cours entre présentiel/distanciel, Monsieur le Doyen répond par la négative. Le distanciel est approprié pour les rattrapages de cours impossibles à placer en présentiel. Concernant les masters 2, la règle diffère puisqu'il y a beaucoup d'intervenants professionnels. Pour les masters 1, les cours en distanciel ne peuvent se faire qu'en concertation avec le Doyen et le directeur du master. Il ajoute que ce point sera à l'ordre du jour de l'assemblée générale de fin d'année.

26- Vote sur la convention de formation relative au Certificat d'Université Pratique de l'arbitrage en partenariat avec le Cabinet d'avocats DARCI

Monsieur le Doyen explique que le CU Pratique de l'arbitrage porté par Monsieur Maximin de FONTMICHEL a largement fait ses preuves. L'avocat intervenant dans cette formation a fondé depuis peu son propre cabinet d'où la convention modifiée afin de reconduire le certificat à l'identique en conservant le même intervenant mais dans un nouveau cabinet.

Vote : à l'unanimité

27- Vote sur les modifications du DU de légistique

Monsieur le Doyen rappelle l'existence d'une Clinique de légistique à la Faculté dont l'enseignement est extrêmement original et précurseur au niveau national. Monsieur Olivier PLUEN a souhaité créer un diplôme universitaire pour former les professionnels à la compétence de légistique. Pour l'heure, le DU n'a pas rencontré son public. Il s'agit donc de modifier la maquette et les conditions financières d'inscription afin de lui laisser plus de chances de prospérer. La formation comprend presque 95 heures d'enseignement en présentiel avec 11 modules de base, 7 conférences d'ouverture et une journée de légistique simulée (entraînement à un cas pratique). L'ouverture est conditionnée à un seuil minimum de 11 stagiaires de niveau master (possibilité d'extension à 25 stagiaires) avec des frais d'inscription à 3 500 €.

Monsieur Robin MURACCIOLE (représentant de la Cour d'appel) informe que depuis peu la Cour d'appel accueille un administrateur de l'état, ancien chef du bureau de la légistique au ministère de la Justice Monsieur Quentin DUBUIS et propose qu'il puisse éventuellement témoigner de son expérience dans les conférences d'ouverture. Monsieur le Doyen transmettra cette information à Monsieur Olivier PLUEN.

Monsieur Aymeric VÉZINAT ajoute qu'il serait intéressant d'identifier sur le site Internet le public cible pouvant s'inscrire à ce DU. Monsieur le Doyen répond que la direction réfléchit à une refonte du site web mais il manque à l'heure actuelle un support BIATSS en charge de la communication de la Faculté.

Vote : à l'unanimité

28- Vote sur la formation courte « Améliorer la protection de la santé par le contentieux » en partenariat avec le Barreau de N'Djamena au Tchad

Monsieur le Doyen annonce que Monsieur Jean-Paul MARKUS répond à une demande de l'Ordre des avocats tchadiens. Cette formation courte portant sur l'amélioration de la protection de la santé par le contentieux comprend 16 heures dispensées sur 2 jours consécutifs avec un tarif de groupe de 3 000 €, les frais de déplacement et d'hébergement étant pris en charge par le partenaire.

A la question de Monsieur Bernard EVEN (représentant de la Cour administrative d'appel) qui interroge sur la définition d'une formation courte, Monsieur le Doyen répond qu'il s'agit d'une formation certifiante et non diplômante. Ladite formation s'adresse uniquement à des avocats en exercice avec l'espoir de d'autres éventuelles collaborations à venir avec le Tchad. Il ajoute que nous avons déjà de nombreux partenariats avec les pays africains et notamment le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Congo.

Vote : à l'unanimité

29- Vote sur l'accord de coopération avec la Cour constitutionnelle de la république démocratique du Congo

Il s'agit d'un accord-cadre très général qui sera agrémenté de conventions particulières. L'enjeu est notamment de dispenser des formations de légistique d'une part à la Cour constitutionnelle du Congo et d'autre part au service de la présidence de la république du Congo.

Vote : à l'unanimité

30- Information sur le Pass culture

Monsieur le Doyen rappelle le principe du Pass culture inscrit dans les modalités du contrôle des connaissances et des compétences de notre Faculté. Afin de valider leur licence, les étudiants doivent assister à un certain nombre d'événements culturels ou scientifiques organisés par le vice-décanat à la culture ou par les laboratoires de la Faculté et justifier de leur présence aux événements auxquels ils se sont inscrits. Or, plusieurs enseignants et personnels administratifs lui ont indiqué que de nombreux étudiants (entre 1/3 et la moitié) ne se présentaient pas aux conférences auxquelles ils étaient inscrits. Cela provoque la frustration des étudiants non-inscrits faute de places. Il déplore cette attitude et attire tout particulièrement l'attention des étudiants élus présents quant au caractère obligatoire de la présence des étudiants inscrits, afin qu'ils relaient l'information auprès de leurs condisciples. Il en appelle à la responsabilité de la communauté étudiante.

Monsieur Bernard EVEN (représentant de la Cour administrative d'appel) intervient pour informer que la Cour administrative d'appel accueillera la semaine du 23 septembre, en lien probablement avec le Barreau de Versailles, une délégation du tribunal administratif de Vilnius qui participera entre autres à une audience au Conseil constitutionnel. Le tribunal judiciaire, la préfecture et la mairie de Versailles ont par ailleurs été contactés. Il sollicite également Monsieur le Doyen qui répond que l'idée d'une rencontre entre les magistrats lituaniens et nos étudiants qui ont une véritable appétence d'ouverture internationale et européenne est une excellente opportunité.

VOLET VIE ÉTUDIANTE

31- Information sur le schéma directeur de la vie étudiante

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil que les étudiants ont été appelés à se prononcer début avril sur l'utilisation de certains fonds pour des projets étudiants.

Monsieur Aymeric VÉZINAT (étudiant) indique que, dans le cadre de la CVEC (Contribution à la Vie Étudiante et de Campus), chaque étudiant verse chaque année une contribution de 100 € qui est reversée au CROUS de Versailles et aux établissements d'enseignement supérieur. Ensuite, par cette somme, une enveloppe de 50 000 € est constituée du fonds de l'UVSQ pour former un budget participatif (BP). Voici les projets retenus pour 2024 :

- Installation de fontaines à eau sur les campus
- Installation de fours à micro-ondes supplémentaires
- Création d'une association de jeux de société
- Création d'une salle des artistes

Monsieur Paul BRÉANT tient à souligner les contraintes réglementaires auxquelles la Faculté est soumise.

VOLET ÉVÉNEMENTIEL

32- Information sur la Nuit du droit organisée le 3 octobre 2024

Monsieur le Doyen annonce que la Nuit du droit dont le thème choisi cette année « Droit et démocratie » sera organisée par Mesdames Nathalie WOLFF et Victoire LASBORDES à

la Faculté en collaboration avec les cours de justice du département et le Barreau. Parmi les idées retenues, deux tables rondes, une joute de plaidoiries sur un sujet d'actualité afin que les avocats puissent faire une démonstration de l'art oratoire et la lecture de textes littéraires par les étudiants. Les sujets des tables rondes seront choisis lors d'une réunion organisée avec nos partenaires dans le courant du mois de juin. Monsieur le Doyen souhaiterait profiter de cet événement pour accueillir dans le hall de la Faculté un public non-juriste des Yvelines (lycées, associations en lien avec les mairies, etc.) afin qu'il puisse rencontrer, en amont de la Nuit du droit, des avocats, des notaires, des juristes, des magistrats pour parler de leurs métiers. Une centaine de places serait également réservée à ce public non-juriste afin qu'il puisse assister à la Nuit du droit en amphithéâtre.

QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur les cours en anglais à la Faculté et notamment le cours d'institutions internationales et européennes**

Monsieur le Doyen informe que ce point a été ajouté à la suite du Bureau de Faculté et à la demande de Monsieur Patrick JACOB, absent aujourd'hui. La question était de réfléchir à comment mieux intégrer et plus largement les étudiants non francophones qui nous rejoindraient par le biais des programmes Erasmus.

Madame Wafa NABIL intervient pour alerter sur la situation critique des enseignements en anglais à la rentrée universitaire avec les nombreux départs d'enseignants et la difficulté à recruter des vacataires.

Monsieur le Doyen est bien conscient du problème et travaille étroitement sur ce dossier avec Madame Christiane MALAPLATE.

Madame Ophélie FRANCAERT surenchérit en insistant sur la nécessité de la présence d'un enseignant en anglais à l'oral du CRFPA.

- Monsieur Antoine THOMAS (étudiant) interroge sur le nombre de candidatures à la double diplomation droit-science politique, sur la composition du jury et sur la possibilité, après l'obtention d'une licence de droit privé ou public, de redoubler sa L3 pour s'inscrire à un double diplôme droit-science politique.

Monsieur le Doyen indique qu'il y a 34 dossiers de candidatures et que le jury sera composé de deux enseignants en droit et en science politique qui statueront sur les critères pédagogiques. Cependant, il ne s'agit pas d'un redoublement mais d'une nouvelle inscription en L3 droit-science politique via la plateforme eCandidat.

- Monsieur Aymeric VÉZINAT (étudiant) interroge sur la communication des notes aux étudiants. Madame Sarah VENEAU informe que la date limite du retour des copies corrigées par les enseignants est fixée au 21 mai, les délibérations étant fixées le 30 mai. Pour l'heure, il manque encore les $\frac{3}{4}$ des notes.

- Madame Marion LEVRAUD souhaite revenir sur la répartition des salles de master, point qui avait été abordé lors du Conseil de février. Monsieur le Doyen répond que ce dossier extrêmement sensible doit être traité en concertation avec Madame Alexandra SERINET, chargée de mission coordination entre les masters, et l'équipe décanale.

- Monsieur Paul BRÉANT se fait le porte-parole de Madame Camille MARION, absente, qui tient à remercier l'ensemble des enseignants concernant le bon déroulement des examens, certains ayant même assumé des épreuves qui ne leur étaient pas dévolues. Elle souhaite attirer tout particulièrement l'attention d'une part sur la difficulté à recruter des surveillants et d'autre part sur le refus de certains d'entre eux de surveiller certaines épreuves.

Monsieur le Doyen remercie Madame Camille MARION pour son investissement et son travail ainsi que l'ensemble des personnels BIATSS quant à leur mobilisation pour le bon déroulement des examens. Il ajoute avoir pris en compte ces difficultés.

- A la question de Monsieur Paul BRÉANT de modifier les statuts afin d'intégrer un représentant BIATSS au Bureau de Faculté, Monsieur le Doyen répond que c'est effectivement prévu. Par ailleurs, il souhaiterait, après en avoir discuté avec Monsieur Olivier PLUEN, responsable de la Clinique de légistique, que les statuts de la Faculté puissent faire l'objet d'un projet pédagogique de légistique avec les étudiants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen lève la séance à 12 heures 40.